SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Paris, le 23 FEV. 2018

Affaire suivie par *: Aïcha JAIRY*
aicha.jairy@siaap.fr☎ : 01.44.75.21.03

Monsieur Patrick Ollier
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendes France
75013 PARIS

Objet : Participation du SIAAP à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCOT)

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier relatif à l'élaboration du SCOT, véritable document stratégique pour l'avenir et l'aménagement durable du territoire métropolitain.
En tant que « personne publique associée » le SIAAP est sollicité pour participer à toutes les phases d'élaboration du SCOT, et je vous en remercie.

Aussi, je vous prie de trouver ci-après notre contribution.

Tout d'abord, nous partageons les ambitions de la démarche et ses trois grands objectifs :

1. Contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains ;
2. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarités ;
3. Construire une métropole résiliente

En tant qu'acteur de l'assainissement francilien, les enjeux portés par le SCOT métropolitain tels que la résilience de la métropole au changement climatique et notamment au risque des inondations et la protection des milieux sont au cœur des préoccupations de notre syndicat.
Ainsi, il nous semble important que dans l'état des lieux des enjeux du territoire métropolitain le thème de la gestion intégrée des eaux pluviales en lien avec l'aménagement du territoire soit étudié et partagé avec l'ensemble des acteurs de l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement.

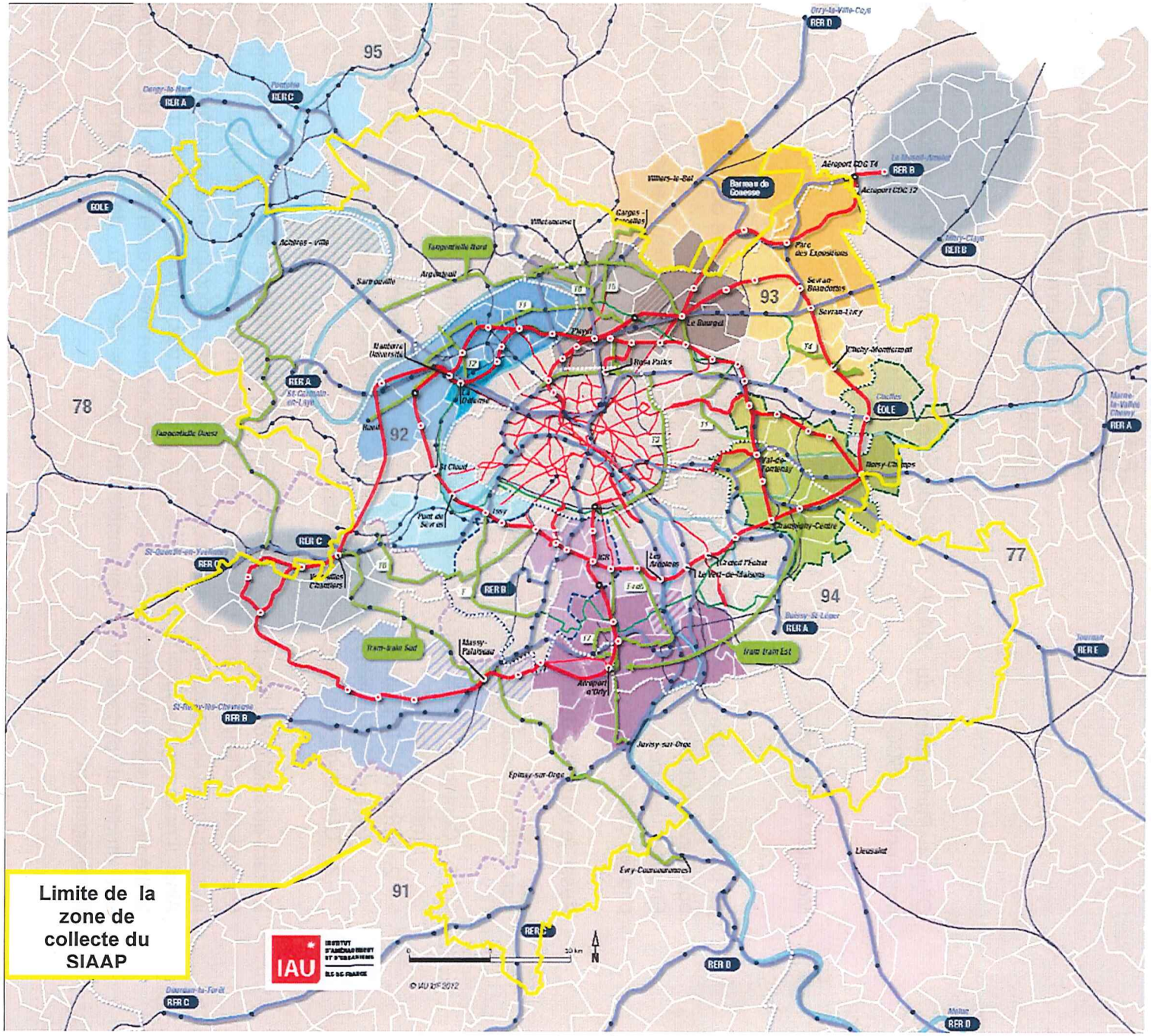

Principaux projets de transports en commun

du Grand Paris Express, du Plan de mobilisation et de la convention particulière État / Région
(26 septembre 2011)

Document de travail - 25 / 06 / 2012

Réseau de transport en commun

- Réseau du Grand Paris + gares + métro du plan de mobilisation en projet
- Métro existant
- RER en cours de modernisation ou d'extension
- RER et train existant + gares existantes
- Tramway et tram train en projet
- Tramway existant

Contrat de développement territorial

- Confluence
- La Défense Ouest - SEP
- Seine Défense
- Boucle Seine Nord
- Territoire de la Culture et de la Création
- Pôle métropolitain du Bourget
- Val de France - Gonesse
- Cœur Économique Roissy Terres de France
- Est Seine-Saint-Denis
- Descartes Nord
- Descartes Ouest
- Cœur Descartes
- Boucles de la Marne
- Grandes Arcbines
- VSB - Sciences et Santé
- GPSO - Innovation numérique
- Grand Orly
- Sud du Plateau
- Sénart
- Commune partenaire de deux CDT
- Commune associée
- Périmètre en cours de définition

Schéma de développement territorial

- Cluster de la ville durable
- Vallée scientifique de la Bièvre
- Paris - Saclay

- Limites départementales
- Limites communales

Avertissement : plusieurs périmètres sont encore amenés à évoluer

Fortes interactions entre la zone de collecte du SIAAP et les projets du Grand Paris

Le périmètre de collecte de la zone SIAAP comprend l'essentiel des projets de développement du Grand Paris (voir figure ci-dessus) :

- toutes les lignes nouvelles de transport du Grand Paris Express,
- une vingtaine de zones de développement urbain (« Contrats de Développement Territorial »).

Compte tenu des modifications majeures d'urbanisation à venir sur le territoire, notamment dans le cadre du **Grand Paris**, il était essentiel d'appréhender et de quantifier l'impact de ces modifications sur les apports vers le système d'assainissement. Ces apports représentent une donnée d'entrée indispensable pour déterminer les aménagements à mettre en place pour atteindre les objectifs de bon état de la directive cadre sur l'eau.

Une hypothèse d'évolution réaliste sur la démographie, mais ambitieuse sur la maitrise de l'imperméabilisation

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la zone SIAAP (le SDA), le scénario d'évolution des apports vers le réseau d'assainissement à l'horizon 2027, a été défini à partir des données de terrain, récupérées auprès des partenaires (mesures en réseau, retour d'expérience, ...) et de la DRIEA pour les scénarios de population et d'emploi. Il comprend les hypothèses suivantes:

- augmentation de la **population de +700 000 habitants et des emplois de +500 000** dus à l'attractivité des aménagements du Grand Paris,
- **diminution de la consommation en eau potable** : baisse de la consommation en eau potable sur la base des projections des distributeurs et de l'extrapolation des tendances passées. Par ailleurs, compte tenu de l'attrait économique et touristique de Paris, une distinction a été réalisée entre Paris et les départements hors Paris,
- valeur **moyenne des apports d'eaux claires parasites permanentes** issue des mesures en réseau disponibles de 2001 à 2011,
- **imperméabilisation considérée quasiment identique**, globalement à l'échelle de la zone de collecte du SIAAP, à la situation actuelle, mais hypothèses contrastées à l'échelle des départements compte tenu de leur retour d'expérience. Cette hypothèse suppose que, malgré l'urbanisation croissante, la maîtrise des eaux pluviales est effective pour tout nouvel aménagement.

L'enjeu majeur et fort du SDA est la maitrise des eaux de ruissellement dans les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit de stabiliser les apports de ces eaux à leur niveau actuel par un contrôle rigoureux des imperméabilisations nouvelles et une désimperméabilisation des sols existants. Aussi, la gestion intégrée des eaux pluviales pour le développement du territoire devra être l'un des axes forts du SCOT métropolitain.

La perspective du changement climatique

Les effets du changement climatique sur le bassin de la Seine devraient se traduire par une baisse du débit des cours d'eau. La capacité de dilution des rejets devrait donc s'en trouver diminuée. Une évaluation de l'impact du changement climatique a ainsi été conduite dans le cadre de la révision du SDA. Il ressort de cette évaluation que l'ensemble des investissements

consentis **deviendraient largement insuffisants** pour maintenir les objectifs du bon état à l'aval de l'agglomération parisienne.

A cet égard nous soutenons la stratégie innovante de résilience qui sera portée par le SCOT.

L'opportunité de baignade urbaine rejoint les trois objectifs du SCOT

Avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la baignade dans la Marne et la Seine devra être laissée comme héritage à la population à l'issue des jeux.

Pour décliner plus précisément les actions nécessaires pour la reconquête de la qualité de l'eau en vue de l'instauration de baignades pérennes sur la Marne et sur la Seine, quatre sous-groupes de travail ont été mis en place. Le SIAAP a mis à disposition sa plateforme de concertation mise en œuvre pour l'actualisation de son schéma directeur pour fédérer l'ensemble des acteurs franciliens autour de ces objectifs ambitieux pour la reconquête de la baignade dans la Seine et la Marne.

En conclusion, nous soutenons la démarche du SCOT métropolitain et mes services participeront à toutes les phases de son élaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SIAAP,

Belaïde BEDREDDINE

Copie : AESN, DRIEE